



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL n°8

Réunion Plénière du : **Judi 14 novembre 2024**

Président : M. André VITIELLO

Secrétaire Générale : Mme Cathy DARDON

Présents : Mme Laurence RAVEL – MM Mehdi BENSALAH – Fabien BONARDI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD - Bruno GIMENEZ - Jean Bernard KISTON – David LE BRIS – Antoine MANCINO – Albert PATALANO - Francis PERCEPIED – Jean Paul PERON - Jean-Paul RUIZ – Alain SAVELLI

Excusés : Mmes Lydie BASTIEN – Sandra ROMEO - MM Alberto PORTELA – Philippe SULTAN

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD PPF)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

- F.F.F

- Adressant une note relative aux élections des membres du bureau du Collège des Présidents de District, de son Président, de ses représentants au bureau exécutif de la L.F.A et de ses représentants au conseil de surveillance. Noté

District du Var de Football

- Adressant l'extrait du procès-verbal de la réunion de la formation « Amateur » de la Commission Supérieure d'Appel qui s'est tenue le mercredi 16 octobre 2024. Noté

▪ LIGUE MEDITERRANEE

- Ouverture des engagements pour la Coupe Nationale Futsal Féminine et le championnat Futnet. Transmis à tous les clubs.

- L'IR2F propose aux clubs des formations en bureautique pour faciliter la gestion quotidienne des activités. Transmis à tous les clubs.

- Adressant un courrier de la F.F.F pour la mobilisation contre le racisme. Transmis à la C.D.A.

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Comité de Direction approuve le Bilan et le Compte de Résultat arrêté au 30 juin 2024 qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale d'Hiver qui aura lieu le samedi 30 novembre 2024 à GAREOULT.

INFORMATION

Lors de la réunion du Comité de Direction, il a été décidé de nommer M. Bruno GIMENEZ au poste de Secrétaire Général, en remplacement de Mme Cathy DARDON, qui est désormais nommée Secrétaire Général adjoint, à compter de ce jour.

*Réunion Plénière
mardi 10 décembre 2024*

Le Président : M. André VITIELLO
La Secrétaire Générale : Mme Cathy DARDON